



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-260

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction Régionale des Douanes de Bretagne /

22-2023-11-14-00001 - Décision de fermeture définitive du débit de tabac à
SAINT NICOLAS DU PELEM (1 page)

Page 3

Direction Régionale des Douanes de Bretagne

22-2023-11-14-00001

Décision de fermeture définitive du débit de
tabac à SAINT NICOLAS DU PELEM

**Décision de fermeture définitive du débit de tabac n° 2200489Z
situé à 28 rue des écoliers BOTHOA 22480 SAINT NICOLAS DU PELEM**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de BRETAGNE

Vu l'article 568 du code général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, pris spécialement dans ses articles 8 et 37 alinéa 1 et 4,

Considérant la demande de résiliation du contrat de gérance formulée par Madame Dehas le 13 avril 2023 dans sa réponse à une notification d'un rapport d'enquête qui lui avait été adressée par le service des douanes et distribué à son destinataire le 7 avril 2023 et de sa démission sans présentation de successeur

DECIDE

La fermeture définitive du débit de tabac n°2200489Z situé à 28 rue des écoliers BOTHOA 22480 SAINT NICOLAS DU PELEM à compter du 14 novembre 2023.

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture des côtes d'Armor pour publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article 8 du décret susvisé.

A Rennes le 14 novembre 2023
Pour le directeur interrégional des douanes
de Bretagne-Pays de Loire,
par délégation,
Le directeur des douanes
de Bretagne,

signé par Yves BOURLIEUX